

# LAMAZIÈRE-BASSE



## Compte rendu du conseil municipal du vendredi 19 Juin N° 2015/06

**Présents :** Alain GUEGUEN, Maire, Roselyne LACOTE Adjoint, Patrick LAPORTE, Nadège GUILLE, Sophie NOE, Elodie DARTIGUEPEYROU, Dominique BREUIL, Christophe BOYON, Philippe LABEL, Hélène COURTOIS, Conseillers.

**Secrétaire de séance :** Nadège GUILLE

Début de séance : 20h40

- Approbation du Conseil Municipal du 22 MAI 2015
- Détermination du nombre D'adjoints au maire suite aux démissions de Mr Patrick LAPORTE et Mr Alain LESCURE.

Etant donné, la démission des deux premiers adjoints au maire, plusieurs solutions étaient envisageables.

Le conseil municipal a opté à l'unanimité de remplacer un seul adjoint et donc de garder deux postes d'adjoints au lieu de trois auparavant.

10 votants ; 10 pour.

- Election du ou des adjoints(s)

Deux personnes se sont proposées au poste d'adjoint :

Mme COURTOIS Hélène et Mr BOYON Christophe

Après un vote, Mr BOYON Christophe est élu 2<sup>ème</sup> adjoint.

10 Votants ;

Mme COURTOIS 3 voix,

Mr BOYON 5 voix et

2 Abstentions.

- Désignation du nouveau délégué de la commune à la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE19) afin de remplacer Mr Alain LESCURE en qualité de titulaire.

Mr BOYON Christophe passe de suppléant auparavant à titulaire et Mme LACOTE Roselyne devient suppléante.

10 votants, 10 pour.

- Désignation du nouveau délégué suppléant de la commune au SIRTOM d'Egletons afin de remplacer Mr Alain LESCURE.

Mme Nadège GUILLE est élu déléguée suppléante au SIRTOM d'Egletons.  
10 Votants ; 10 Pour

- Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC 2015) Répartition dérogatoire libre pour les 13 communes et la communauté de Commune

Les communautés de commune et les communes les plus riches, abondent financièrement au profit des plus pauvres. (Sachant que les 13 communes et la Com Com sont riches !!!).

Une partie de l'augmentation de la participation des communes est pris en charge par le budget de la Communauté de Commune.

Pour Lamazière basse, le montant pris en charge par la Com Com est d'environ 1800€

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

- Restauration de l'église : souscription publique

Sur proposition de Mr le Maire, Le conseil municipal accepte à l'unanimité, le lancement d'une souscription publique pour recueillir des fonds pour la sauvegarde de l'église de LAMAZIERE BASSE »

- Suppression de la régie « Cartes de Pêche »

La mairie n'assurant plus la gestion des étangs, il n'y a plus lieu d'avoir une régie municipale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la suppression de la régie « carte de Pêche »

- Subvention à l'office du tourisme des Gorges de la haute Dordogne : Sculpturama

L'Animation « Sculpturama » de cet été avait été budgétisé de façon erronée.

Il est nécessaire de procéder à la modification de la ligne comptable pour le Trésor Public.

Approuvée à l'unanimité

- Budget 2015 : DM n°2(Décision Modificative)

Décision modificative sur plusieurs lignes comptables.

L'augmentation inattendue (reçue après l'établissement du budget) et conséquente du FPIC (voir ci-dessus), nous oblige à équilibrer cette dépense grâce à une subvention non budgétisée et à une économie sur l'appel d'offre des travaux de la toiture de l'Ecole.

Approuvée à l'unanimité.

- Dissolution du SIVU de Neuvic (Syndicat Intercommunal à vocation unique) (Pompiers)

Dans le cadre de la restriction du nombre de syndicats sur les territoires et pour respecter la délibération de Mai 2015 du SIVU transférant sa compétence au SDIS de la Corrèze, la commune accepte à l'unanimité la dissolution du SIVU de Neuvic.

### Questions Diverses

La demande d'éclairage publique sur les hameaux de Bouix et le Colombier sera étudiée lors du budget 2016.

Un plan de stationnement des véhicules aux alentours de l'école va être étudié.

Prochain Conseil : le vendredi 11 Septembre 2015